

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 25 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

Un projet est ainsi soutenu tous les cinq kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des Comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et oeuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Ainsi, votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Religieux de Faramans seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Rhône-Alpes dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS

FONDATION



DU PATRIMOINE

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Haute-Normandie

14 rue Georges Charpak - BP 332

76136 Mont-Saint-Aignan

02 32 19 52 51

normandie@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

VILLE DE
SAINTE-ADRESSE



VILLE DE SAINTE-ADRESSE

1 rue Albert Dubosc

76310 Sainte-Adresse

02 35 54 05 07

courrier@sainte-adresse.fr

www.ville-sainte-adresse.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE

VILLE DE
SAINTE-ADRESSE



1 don =
1 déduction
d'impôt

► **Je donne !**

POUR LA RESTAURATION DE

**La rosace de la Chapelle
Notre-Dame-Des-Flots**

Seine-Maritime Normandie

Création graphique : Ville de Sainte-Adresse et Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville de Sainte-Adresse - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez la page de la
souscription sur :

fondation-patrimoine.org/77298



LA CHAPELLE

Édifiée en 1857, à l'initiative de l'abbé Duval-Pirou, elle doit son architecture néogothique au havrais Théodore Huchon et à l'entrepreneur Paul Pupin.

Dressée face à la mer, sur les hauteurs de Sainte-Adresse, elle contribue depuis plus d'un siècle à la richesse du patrimoine Dionysien.

Son emplacement symbolise sa raison d'être : Notre-Dame-des-Flots est vouée à protéger les voyageurs de la mer.

À l'intérieur de la Chapelle, on peut d'ailleurs observer de nombreux exvoto sur les murs, témoignant la foi et l'espoir des marins et de leurs familles, mais aussi des offrandes, exprimées sous formes d'objets tels que des maquettes de bateaux, des tableaux et des chapelets.

Ces décorations atypiques apportent à ses visiteurs une sensation de réconfort, ponctuée par les peintures murales, très colorées et les statues de saints protecteurs.

Le charme de Notre-Dame-des-Flots est aussi révélé par son jardin gracieux et son panorama hors du commun donnant vue sur l'Estuaire de la Seine.

LA RESTAURATION

La Ville de Sainte-Adresse est attachée à son patrimoine et à sa Chapelle. Notre volonté est de préserver la beauté de ce lieu, hautement symbolique pour les Dionysiens.

N'enlevant rien à la beauté du site, les années ont contribué à fragiliser la rosace. Le diagnostic mené par Marie Caron, architecte maître d'œuvre et Vincent Jaillette, maître verrier fait état de la nécessité de restaurer la rose en pierre de taille, les 41 vitraux la constituant, de protéger les vitraux par l'installation d'une verrière de doublage et le rejointoiement de l'oculus ceignant la rose à l'extérieur.

Nous avons précédemment mené deux souscriptions, avec le soutien de la Fondation du Patrimoine, pour restaurer les vitraux de la Chapelle, les peintures et ornements intérieurs. Nous vous invitons à vous rendre à la Chapelle pour constater la qualité des actions de restauration déjà entreprises.

Votre générosité et le sérieux des restaurations, au cours des précédentes souscriptions, ont permis de sauvegarder notre patrimoine. En s'impliquant tous ensemble dans ce projet, nous contribuons à lui redonner durablement sa valeur, sa beauté et son histoire.

► Qui je fais un don pour aider la restauration de

La rosace de la Chapelle Notre-Dame-Des-Flots à Sainte-Adresse

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/77298

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du Patrimoine
Chapelle Notre-Dame-Des-Flots de Sainte-Adresse

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

